



## A l'attention des élèves et de leurs parents

### Comment utiliser la carte électronique :

L'élève doit valider sa carte à chaque montée dans le car **sans la retirer de son étui de protection**, en la posant sur le pupitre (équipement à côté du conducteur) : **un voyant vert s'allume si la carte est valide.**

Si l'élève n'est pas en possession de sa carte, il doit s'acquitter d'un titre de transport dans l'attente de la réception de sa nouvelle carte électronique.

La carte est valable 5 ans, à condition de renouveler CHAQUE ANNEE avant le 31 Juillet l'inscription pour l'année scolaire suivante.

### En cas de dysfonctionnement de la carte électronique :

Tout dysfonctionnement de la carte est signalé sur le pupitre par un voyant lumineux rouge obligatoirement accompagné d'un message d'erreur. Merci de communiquer celui-ci à la Maison de Services au Public par téléphone sans délai au 04.94.39.09.10.

### En cas de perte, vol ou détérioration de la carte électronique :

**DEMANDER UN DUPLICATA DE LA CARTE ELECTRONIQUE - En contrepartie 10 € vous seront demandés.**

- Auprès du transporteur, les **Cars du Pays de Fayence** (rond-point des 4 Chemins à FAYENCE en face de la gendarmerie, téléphone : 04-94-76-02-29, ouvert du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h).

OU SI VOUS NE POUVEZ PAS VOUS DEPLACER :

- Par internet sur [www.teleservices.var.fr](http://www.teleservices.var.fr) en créant votre compte personnel. (paiement par CB).
- Par courrier en adressant un courrier de demande de duplicata avec le Nom, Prénom, Date de naissance de l'élève + 1 enveloppe timbrée à 50 g (ou 2 timbres au tarif normal) **au nom de l'élève** et 1 chèque de 10€ à l'ordre du RTI8

A l'adresse suivante : **SERVICE DUPLICATA DE CARTES - RTI N°8 GARE ROUTIERE - BOULEVARD TEISSE - 83100 TOULON**

(Délai approximatif de 10 jours pour réception du duplicata) Tél gare routière TOULON : 04 94 24 60 00